



Les Pyrénées  
Parc National



- conseil d'administration du 23 mars 2010 -

**RESOLUTION CA n°17-2010  
AFFECTATION DES RESULTATS  
DES EXERCICES COMPTABLES 2008 & 2009  
DE L'ETABLISSEMENT  
DU PARC NATIONAL DES PYRENEES**

Le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées,

- sur le rapport de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées,

- décide de l'affectation des résultats de l'exercice comptable 2008, soit 808 291,37 €, en report à nouveau,
- décide de l'affectation des résultats de l'exercice comptable 2009, soit 318 530,00 €, en report à nouveau.

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc National des Pyrénées et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Tarbes, le 23 mars 2010.

P/o Le Président,

André BERDOU

Georges AZARANT  
Premier Vice Président

Le Directeur,

Gilles PERRON

